

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/2325 de la Commission du 16 décembre 2021 établissant, conformément au règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil, la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 465 du 29 décembre 2021)

Pages 30 et 31, à l'annexe II, rubrique «**A CERT European Organization for Certification S.A.**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans toutes les lignes de la colonne «F»:

au lieu de: « »,

lire: «—».

Page 38, à l'annexe II, rubrique «**Bioagricert s.r.l.**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative au Cameroun de la colonne «F»:

au lieu de: « »,

lire: «—».

Page 41, à l'annexe II, rubrique «**Bio.inspecta AG**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative à l'Azerbaïdjan de la colonne «B» et la ligne relative à la Thaïlande de la colonne «F»:

au lieu de: « »,

lire: «—».

Page 59, à l'annexe II, rubrique «**Ecocert SA**», point 5:

au lieu de: «Durée de l'inscription: jusqu'au 30 juin 2024»,

lire: «Durée de l'inscription: jusqu'au 31 décembre 2024».

Page 71, à l'annexe II, rubrique «**LACON GmbH**», point 3, dans le tableau, en ce qui concerne les chiffres du numéro de code de la ligne relative à l'Iran de la première colonne:

au lieu de: «161»,

lire: «134».

Page 79, à l'annexe II, rubrique «**Organización Internacional Agropecuaria**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative à la Chine des colonnes «B», «C», «E» et «F»:

au lieu de: « »,

lire: «—».

Page 81, à l'annexe II, rubrique «**ORSER**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans les lignes relatives à la Moldavie, la Serbie, la Russie, l'Ukraine et l'Ouzbékistan de la colonne «B»:

*au lieu de:* « »,

*lire:* «—».

Page 85, à l'annexe II, rubrique «**SRS Certification GmbH**», point 3, dans le tableau, en ce qui concerne les chiffres du numéro de code de la ligne relative au Cameroun de la première colonne:

*au lieu de:* «154»,

*lire:* «195».

Page 87, à l'annexe II, rubrique «**TÜV Nord Integra**», point 3, dans le tableau, sous «Catégorie de produits», dans la ligne relative à la Gambie des colonnes «B», «C», «E» et «F»:

*au lieu de:* « »,

*lire:* «—».

---